

---

Adresse de la section du faubourg Montmartre (Paris) qui félicite la Convention sur ses travaux, son énergie et ses succès dans les journées du 9, 10 et 11 thermidor, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la section du faubourg Montmartre (Paris) qui félicite la Convention sur ses travaux, son énergie et ses succès dans les journées du 9, 10 et 11 thermidor, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 116-117;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22645\\_t1\\_0116\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22645_t1_0116_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

rantie des événemens futurs est dans la manière courageuse dont vous l'avez rempli. Si des républicains ne veulent pas d'éloges, si des républicains ne savent pas en faire, ils connoissent le prix de la reconnaissance; ils vous l'offrent et vous pouvez y compter. Vive la République ! Vive la Convention !

N. BUCHERON CHERON, COULTURIER, ROUX, DONNAY VIGEAU, ADAM, COUPARD, AUDOUIN, RANDEAU (?), BOULLIER (?), P. MOGER, CHERONT, BLANC, NOMIEU, MERTIVIER, TOUTAN (*notable*), GIRARD (*secrét.-g<sup>al</sup>*), CHIRIEUX l'aîné [et 7 noms illisibles].

f

[*S.l.n.d.*] (1)

Représentans du peuple, les papiers publics, et mieux encore, une lettre des députés de Loir-et-Cher, viennent de nous apprendre le nouveau triomphe de la liberté. De modernes Catilina avoient osé lever une tête audacieuse au-dessus de la représentation nationale; encore un moment, et la liberté était perdue sans ressource. Mais, grâce au génie de la France, cette trame infernale est déjouée, et déjà les traîtres ont expié leurs forfaits.

Continuez, sages législateurs, poursuivez votre noble carrière. Quant à nous, nous resterons inébranlables à notre poste; étrangers à toutes ces factions scélérates qui se réunissent pour déchirer la patrie, nous ne connaissons d'autre boussole que la Convention nationale et ses décrets; nous jurons entre vos mains *de vivre libres ou de mourir*, et d'être inviolablement attachés à la représentation nationale.

Nous avons lieu à présumer que toutes les communes de ce département recevront cette nouvelle comme celle de Blois, c'est-à-dire avec ce calme et cette fierté qui convient si bien à des républicains.

Déjà nous avons expédié des courriers dans tous les districts de ce ressort, nous avons pris un arrêté qui, joint à la lettre de nos députés, est livré à l'impression et va être distribué dans toutes les communes et sociétés populaires. Courage, fermeté, et la France sera encore sauvée.

p<sup>in</sup> LEGROS, BELLENOUVILLIER, BLONDEL (*secrét.-g<sup>al</sup> par interim*), BOURGADE (?) - LAMBERT (*secrét.*), TAMEREAU, MOUSNIER, PERIN.

[N.B.] Depuis sa réorganisation, l'administration n'est composée que de sept membres. Le citoyen Desfray l'aîné est absent.

33

**Un membre [BOURDON de l'Oise] propose de décréter le rappel de tous les représentans du peuple en mission (1).**

[LE COINTRE de Versailles appelle l'attention de l'Assemblée sur les représentans du Peuple qui sont depuis très-longtems dans les armées et dans les départemens; il y en a, dit-il, beaucoup parmi eux qui ont été envoyés par Robespierre; les murmures de l'Assemblée couvrent la voix de l'orateur, l'ordre du jour est réclamé de toutes les parties de la salle. BOURDON s'oppose à l'ordre du jour, il pense que cette manière de délibérer sur la proposition de Lecointre laisseroit sous le couteau de la malveillance et des soupçons un grand nombre de représentans fidèles, déjà trop affligés de n'avoir pu partager les dangers de leurs collègues lorsque la Convention écrasa le tyran; si l'impatience de l'Assemblée avoit permis à Lecointre de terminer son opinion, il présume qu'il se bernoit à demander que le comité de salut public fût chargé de présenter à l'assemblée les remplacements qui doivent être faits des représentans du peuple actuellement en mission, et la proposition ainsi entendue ne paroît souffrir aucune difficulté. La motion de Bourdon est décrétée (2)].

**[La Convention nationale renvoie la proposition aux deux comités de salut public et de sûreté générale (3).**

34

**La section du faubourg Montmartre (4) félicite la Convention sur ses travaux, son énergie et ses succès dans les journées des 9, 10 et 11 thermidor, et demande l'élargissement de plusieurs citoyens détenus (5).**

[*s.d.*] (6)

Citoyens législateurs

Vous venés d'opérer la régénération de la République. Par votre courage sublime vous avez ter[r]assés le monstre qui vouloit nous remettre sous le joug de la tyrannie. Sans votre fermeté les droits du peuple seroient maintenant envahis, et nul de nous ne rever[r]ait aujourd'hui le soleil qui, de ses rayons bienfaisants, embellit l'aurore de la liberté, qui alloit nous être ravie. Vous avez plus fait que les Romains, puisqu'en renversant les modernes Catilina, vous avez épargné le sang de vos concitoyens.

(1) *P.-V.*, XLIII, 10.

(2) *J. Paris*, n° 581, *Rép.*, n° 227; *J. Fr.*, n° 679; *J. Sablier* (*J. du matin*), n° 1 477; *J.S.-Culottes*, n° 535; *C. Eg.*, n° 715; *Ann. patr.*, n° DLXXX; *J. Perlet*, n° 680; *Audit. nat.*, n° 680.

(3) Décret n° 10 222. Rapporteur: Bourdon (de l'Oise), minute signée de sa main.

(4) A Paris.

(5) *P.-V.*, XLIII, 11.

(6) C 314, pl. 1 259, p. 55.

(1) C 312, pl. 1 241, p. 10; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 383; *Débats*, n° 682, 282; *M.U.*, XLII, 250; *J. Sablier* (du soir), n° 1 475 (selon ces 2 dernières gazettes, cette adresse et la précédente auraient été communiquées par Grégoire). Mentionné par *B<sup>in</sup>*, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

Les tirans sont renversés, mais beaucoup de patriotes gémissent dans les fers : les citoyens Cohendet, Francastel, Hubert, Malenson, fonctionnaires publics, Chais, et plusieurs autres habitans de notre section, père[s] de familles, sont, depuis plus de 5 mois, détenus. La section du faubourg Montmartre, qu'un élan de patriotisme et d'humanité porte en masse à votre barre, réclame leur liberté. Après avoir examiné leurs dénonciation et leur conduite, rendés-leur la justice qu'ils ont lieu d'attendre des représentants d'un peuple libre. Les épouse[s], les enfants, et tous les citoyens de la section, pénétrés de reconnaissance, seront toujours prêts à mourir pour la défense de leur libérateur.

Restés ferme à votre poste. Poursuivés votre carrière avec le même zèle, et vous serés immortels dans les fastes de l'histoire. Nous, nous serons toujours debout. Toujours nos corps seront prêts à servir de remparts à la représentation nationale, et son azile ne sera jamais violé, tant qu'il existera des hommes libres. Le bandeau de l'erreur est levé. Ceux qui tentoient à ravir la liberté de nos opinions n'existent plus. Le glaive de la loi est tombé sur leurs têtes coupables. La République est sauvée. La nation est vengée. Les fers des patriotes injustement opprimés seront rompus par votre justice. Vive la Convention ! Vive la République !

MÉNAGÉ (*présid.*), ROLLET (*secrét.-greffier*).

GOUPILLEAU (de Fontenay) : En appuyant la proposition qui vous est faite, je demande à y ajouter une observation. Vous ne vous attendiez pas que les événements du 9, événements qui ont sauvé la patrie, deviendraient pour les aristocrates une occasion de comprimer le mouvement révolutionnaire. Leurs parents se sont assemblés dans les sections, et là ont déclamé, non pas contre les membres des comités révolutionnaires qui ont pu s'égarer, et que nous retrouverons bien, mais contre l'institution salubre de ces comités. Cette fermentation a été au point de faire nommer, dans quelques sections, des commissaires chargés de recevoir les dénonciations contre les comités révolutionnaires. Le comité de sûreté générale se fera un devoir de mettre en liberté tous les citoyens dont le patriotisme et l'innocence lui seront prouvés (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de sûreté générale.

### 35

La 9<sup>e</sup> compagnie de la 29<sup>e</sup> division de gendarmerie, cantonnée à Chantilly et Senlis (2), félicite la Convention nationale sur le grand caractère, la surveillance, l'énergie et

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 364; *M.U.*, XLII, 267; *F.S.P.*, n<sup>o</sup> 395; *Débats*, n<sup>o</sup> 682; *Ann. patr.*, n<sup>o</sup> DLXXX; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 715; *J. Sablier* (du matin), n<sup>o</sup> 1 477; *C. univ.*, n<sup>o</sup> 946; *J. Perlet*, n<sup>o</sup> 680. Mentionné par *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 96; *Mess. Soir.*, n<sup>o</sup> 714; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 678.

(2) Oise.

le courage qu'elle a montrés dans les journées des 9 et 10 thermidor.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Chantilly, 14 therm. II] (2)

Citoyens représentans

Votre carantere (*sic*) est toujours le même, celui de Français libre; nous vous félicitons de votre surveillance, de votre énergie, et de votre courage, dans les journées du 9 et 10.

Les traîtres se sont montrés; ils ont disparus... Oui, ils disparaïteront tous, les *partis* qui ne sont point celui du peuple entier, *celui de la patrie*.

Nous sommes chagrins de n'avoir put partagé cette fameuse journée, de n'avoir point pu vous démontrer que nous ne connoissons d'autre point de ralliement que la Convention nationale; que nous ne nous laissons point influencer par des hommes à réputation...

Croyez, citoyens représentans, que nos cœurs sont entièrement à la patrie; que nous ne voyons et que nous n'aimons qu'elle; que ce sentiment (qui est inné dans l'âme de tous bon Français), ne nous laissera jamais tromper, eh que ce mouvement sympathique de l'*amour de la patrie* nous tournera toujours vers la représentation nationale, fussions-nous éloignés d'un pôle à l'autre.

Vive la liberté, l'égalité! Vive la République!

BAILLY (*brigadier-fourrier*), PINCEPRÉ (*maréchal-des-logis en chef*), FRANCON (*maréchal-des-logis*), GAILLET (*cap*<sup>o</sup>), BRUCHON (*lieut*<sup>o</sup>), MOUTON, GOY, LAVOIE Pierre (*lieut*<sup>o</sup>), RENOUX, OUDIN, QUILARD, COURBEBASSE, CARON, BAIESSIERE, PROST (*brigadier*), RIGNY, FRANÇOIS jeune, CLERISSE, GARNIER, TRICOT, GEORGE, BERTILEN, FRANCON (*brigadier*), LAROCHE, NAVIER, BONETRE (*brigadier*), MOIROUX, MILLOT (*maréchal-des-logis*), CLEMENT, DESPREZ, NICOLIER (*brigadier*), JANNOT, PERARD, BOURSIER, GIRARD, CAILLIÉZ, SUPPIN, DELESENNE, DUFOLY, JOLIN, GERVAIS (*brigadier*), EVRARD, GERVAIS fils, LE COINTE, MOUQUET fils, COCHET, HAMEL, DERAND, VERNIER, PETTICO, DELAISE, CALANDRA, FONTAINE, CIRE, MEZIERE, LEGROS (*brigadier*), VACHERON (*maréchal-des-logis*), BONIFACE, DÉLY, BASSET, BRY, NICOLAS, CHARIAS.

### 36

La section des Champs-Élysées (3) présente un défenseur équipé, et demande l'élargissement de cinq patriotes détenus; annonce qu'elle a fait arrêter divers agens de Couthon et Robespierre (4).

La section des Champs-Élysées vient aussi réclamer la liberté de plusieurs citoyens arrêtés par les suggestions perfides d'un valet de Robespierre, le traître Lubin, ex-substitut de l'agent national de la commune.

(1) *P.-V.*, XLIII, 11.

(2) C 314, pl. 1 259, p. 56.

(3) A Paris.

(4) *P.-V.*, XLIII, 11.